



CONCOURS 2016 À L'INNOVATION

puls innov



RÈGLEMENT DU CONCOURS



INNOVATION ET
TECHNOLOGIES

TENTE TA CHANCE JUSQU'AU 30 JUIN 2016



RDV SUR WWW.PULSEO.FR
INFOS : 05 24 26 30 10
CONTACT@PULSEO.FR

PARTENAIRES : TAMAPLACE - ADOUR BUSINESS ANGELS - INCUBATEUR RÉGIONAL D'AQUITAINE - CAPTRONIC - BPI FRANCE GRAND DAX - HELILEO - SYSNOVE - CEA TECH AQUITAINE - AEROSPACE VALLEY - HAPPY CAPITAL - SUD-OUEST - EXCO

Règlement déposé auprès de la SCP GETTE-PENE-ANDRAL, huissiers de justice associés (Route de Junca - 40400 TARTAS), à consulter sur www.pulseo.fr



LE GRAND DAX
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

► TERRITOIRE INNOVANT

AVEC LE SOUTIEN DE :



RÉGION
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES



CONCOURS PARRAINÉ PAR SELF&CONSULT



Ben Coum / Offrande / credit photo - PFC Studios

SOMMAIRE

Candidatures ouvertes du 15 avril au 30 juin 2016

- P.3 ARTICLE 1. OBJET DU CONCOURS
- P.3 ARTICLE 2. CATÉGORIES DU CONCOURS ET ÉLIGIBILITÉ
 - P.3 « Imagine »
 - P.4 « Pulseo Angels »
 - P.5 « You're welcome »
- P.5 ARTICLE 3. CANDIDATURE
 - P.5 Dossier de candidature à la catégorie « Imagine »
 - P.6 Dossier de candidature à la catégorie « Pulseo Angels »
 - P.6 Dossier de candidature à la catégorie « You're welcome »
 - P.6 Dépôt des dossiers de candidatures
 - P.7 Exclusions
- P.7 ARTICLE 4. CRITÈRES DE SÉLECTION
- P.7 ARTICLE 5. JURY
- P.8 ARTICLE 6. RÉSULTATS ET PRIX
 - P.8 Résultats
 - P.8 Prix
 - P.8 Contreparties
- P.9 ARTICLE 7. COMMUNICATION
 - P.9 Utilisation du descriptif non confidentiel
 - P.9 Engagement des lauréats
- P.9 ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR
- P.9 ARTICLE 9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

ARTICLE 1. OBJET DU CONCOURS

Le concours PULS'INNOV est organisé par Pulseo, centre d'innovation technologique du Grand Dax. L'objectif de ce concours est de faire émerger des projets de création d'entreprise et des projets d'innovation, notamment sur 3 thématiques :

- **Applications satellitaires** : il s'agit de l'utilisation des satellites dans chacune des applications clés : géolocalisation, télécommunications et observation de la terre.
Exemples d'activité : agriculture de précision, observation environnementale, e-santé, télé-épidémiologie ...
- **Info-mobilité** : domaine regroupant les activités d'acquisition, traitement, de valorisation de l'information sur la mobilité en temps réel.
Exemple d'activité : eco-conduite, mobilité intermodale, gestion des flottes et du trafic de voyageur, électromobilité, location-based services, internet des objets.
- **Intégration du numérique** : les Technologies de l'Information et de la Communication sont un vecteur de modernisation et d'innovation. Elles constituent à la fois :
 - Un champ de recherche et d'innovation à part entière pour développer des briques technologiques nouvelles ;
 - Des technologies dites « diffusantes », offrant de multiples possibilités d'intégration de briques technologiques TIC disponibles sur étagère sous forme de composants ou de systèmes complets (carte graphique, bluetooth, écrans tactiles, tablettes, RFID, NFC ...) dans des produits, process, services ou organisations existantes, synonymes de croissance.

Ces innovations peuvent s'appliquer dans de nombreux secteurs comme par exemple l'agriculture, l'e-santé, les transports, la défense, le spatial, les services, les loisirs.

Plus d'éléments sur ces thématiques peuvent être obtenus sur le site de Pulseo et sur la page du concours PULS'INNOV.

ARTICLE 2. CATÉGORIES DU CONCOURS ET ÉLIGIBILITÉ

Ce concours dispose de 3 catégories :

- « Imagine » : cette catégorie s'adresse à toute personne physique ;
- « Pulseo angels » : cette catégorie s'adresse à tout porteur de projet de création d'entreprise ou à des entreprises de création récente (moins de 3 ans) ;
- « You're welcome » : cette catégorie s'adresse à tout porteur de projet de création d'entreprise ou à des entreprises de création récente (moins de 3 ans) **ayant l'intention de s'implanter au sein de Pulseo.**

► « Imagine »

Cette catégorie s'adresse à tous types de projets d'innovation sans restriction de thématiques. Sont éligibles les idées ou projets d'innovation à même de déboucher sur la création d'une entreprise, présentés par une personne physique.

Ne sont pas éligibles : Les projets portés par des entreprises déjà existantes. Dans ce cas, se reporter à la catégorie « Pulseo angels » ou « You're welcome ».

► « Pulseo Angels »

Cette catégorie s'adresse à tous types de projets d'innovation sans restriction de thématiques. Sont éligibles les idées ou projets d'innovation à même de déboucher sur la création d'une entreprise, présentés par une personne physique.

Ne sont pas éligibles : Les projets portés par des entreprises déjà existantes. Dans ce cas, se reporter à la catégorie « Pulseo angels » ou « You're welcome ».

- Le projet d'innovation vise à se concrétiser par la commercialisation d'une offre de produit(s) et/ou de service(s) ;
- L'innovation est synonyme d'un fort potentiel de création d'emplois directs ;
- L'innovation peut-être de tous types, telle que définie dans le Manuel d'Oslo :
 - Innovation de procédé, innovation organisationnelle, se traduisant par une compétitivité prix renforcée exploitée en prise de parts de marché sur ses concurrents ;
 - Innovation produit ou service : l'entreprise met sur le marché une nouvelle génération de produits ou de services radicalement nouveaux ou fortement différenciant, synonymes de potentiel de croissance fort ;
 - Innovation marketing : l'entreprise adopte un modèle économique ou une méthode de commercialisation différenciant qui répond mieux aux besoins des clients que les modèles traditionnels de ses concurrents, synonyme de potentiel de croissance fort.
- L'innovation est technologique ou non ;
- La commercialisation de l'offre innovante est au cœur de l'activité de l'entreprise (à créer ou créée il y a moins de 3 ans) ;
- Cette offre vise à peser plus de 50% du chiffre d'affaires de l'entreprise 5 ans après son lancement sur le marché ;
- L'équipe qui porte le projet fait (entreprise créée) ou fera partie (entreprise à créer) de l'équipe dirigeante de l'entreprise ;
- Le projet d'innovation passe par la réalisation de dépenses (internes : masse salariale / temps passés ; externes : fournitures, prestations de services, ...), non encore engagées ou partiellement engagées au moment de la candidature.

Sont éligibles :

- Les projets entrant dans l'une des thématiques technologiques suivantes :
 - Application satellitaires ;
 - Info-mobilité ;
 - Intégration du numérique.
- Les projets portés par des personnes physiques ;
- Les projets des entreprises de création récente, c'est-à-dire les entreprises constituées à partir du 1er janvier 2014 ;
- Les entreprises répondant aux critères d'une PME (moins de 250 personnes, chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros et total de bilan inférieur à 43 millions d'euros).

Ne sont pas éligibles :

- Les projets portés par des entreprises créées avant le 1er janvier 2014 ;
- Les projets de création d'entreprises dont moins de 51% du capital sera détenu par les personnes physiques membres de l'équipe d'origine.

► « You're welcome »

Les critères sont identiques à la catégorie précédente « Pulseo angels », à une exception près, **le porteur de projet doit avoir l'intention de s'implanter au sein de Pulseo :**

- Domicilier la société française porteuse du projet sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, dans le ressort du tribunal de commerce de Dax ;
- Ou **créer un établissement secondaire sur le territoire** de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

ARTICLE 3. CANDIDATURE

Chaque projet ne peut être présenté qu'une fois et dans une seule catégorie. Une même personne peut cependant présenter plusieurs projets, dans une ou plusieurs catégories.

La candidature comprendra :

- La fiche de présentation, téléchargeable depuis le site de Pulseo, comprenant :
 - Les coordonnées du porteur du projet ;
 - Une présentation non confidentielle du projet utilisable par les organisateurs du concours lors de communication.
- Pour les entreprises déjà immatriculées, un extrait scanné de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (Kbis) et la déclaration sur l'honneur jointe (voir dans dossier de candidature téléchargeable depuis le site de Pulseo) ;
- Un engagement d'acceptation du règlement du concours (voir dans dossier de candidature téléchargeable depuis le site de Pulseo) ;
- Pour les personnes physiques, une photocopie recto-verso de la pièce d'identité ou de la carte de séjour du (ou des) porteur(s) de projet ;
- Un dossier de candidature (voir ci-après le détail des attendus des candidatures dans chaque catégorie).

► **Dossier de candidature à la catégorie « Imagine »**

Pour la catégorie « Imagine », les candidats devront présenter **en moins de mille mots** :

- Le profil du porteur de projet (statut, profession, parcours ...) ;
- La description de l'idée ou du concept d'innovation ;
- La valeur apportée par l'innovation aux clients ;
- Les avantages concurrentiels ;
- L'état d'avancement du projet.

► **Dossier de candidature à la catégorie « Pulseo angels »**

Le plan d'affaires constitue le dossier de candidature du concours PULS'INNOV en catégorie « Pulseo angels ». Animés par une volonté de ne pas alourdir la procédure, **nous ne demandons pas de formalisme particulier**. Cependant, le plan d'affaires déjà constitué pour d'autres financements doit correspondre à l'essentiel de nos attentes, que voici :

- Contenir les CV des membres de l'équipe-projet ;
- Indiquer quel rôle chaque membre aura dans l'entreprise ;
- Présenter la nature de l'innovation et la valeur qu'elle apporte ;
- Décrire le ou les marchés adressés, l'ambition de conquête du marché ;
- Présenter l'offre qui sera commercialisée en la différenciant de la concurrence ;
- Afficher l'évolution attendue du chiffre d'affaires et des emplois directs ;
- Argumenter et crédibiliser les perspectives de développement ;
- Mettre en avant les atouts et principaux moyens d'industrialisation et de commercialisation ;
- Décrire un programme de dépenses chiffré (liste des frais internes/externes, plan de financement, compte de résultat ...) ;
- Décrire l'état d'avancement, les étapes réalisées, les partenariats établis.

Un canevas de réponse est disponible en téléchargement depuis le site de PULS'INNOV.

► **Dossier de candidature à la catégorie « You're welcome »**

Dossier identique à la catégorie « Pulseo angels » à une exception près, le candidat doit décrire ses intentions d'implantation au sein de Pulseo et les liens avec le tissu économique local, par exemple :

- Intention de créer un établissement principal ou secondaire ;
- Intention de transférer le siège de l'entreprise sur le territoire du Grand Dax ;
- Besoin d'un bureau ou d'un espace en co-working ;
- Collaboration envisagée avec des entreprises ou entités locales ;
- Intention d'utiliser les ressources de Pulseo et du territoire : data center, atelier de prototypage, réseau très haut débit, proximité immédiate de la gare TGV, ...

► **Dépôt des dossiers de candidatures**

Les dossiers de candidature doivent être adressés **avant le 30 juin 2016** (minuit) :

- Par mail : à l'adresse suivante : contact@pulseo.fr.
- Ou par voie postale, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

PULSEO
1 avenue de la Gare
CS 30068
40102 DAX Cedex

Le dépôt du dossier de candidature doit être accompagné des pièces précisées dans l'article 3. Tout dossier envoyé ultérieurement ne sera pas pris en considération.

Un mail attestant la bonne réception du dossier de candidature sera adressé au candidat.

► **Exclusions**

Ne peuvent pas se présenter à ce concours :

- Les membres du jury et leur conjoint ;
- Les experts du concours et leur conjoint ;
- Le personnel de Pulseo.

ARTICLE 4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats seront jugés, notamment, sur les critères suivants :

- Le potentiel économique du projet ;
- La complémentarité et la qualité de l'équipe ;
- L'innovation du service ou du produit par rapport à son marché ;
- Les retombées économiques du projet sur le territoire (pour la catégorie « You're welcome »).

Cette sélection sera réalisée par des experts en innovation et en développement d'entreprises choisis par Pulseo.

À l'issue de cette sélection, une dizaine de candidats seront nommés pour une présentation de leurs projets respectifs devant un jury. Les organisateurs du concours se réservent le droit d'élargir le nombre de candidats qui seront reçus pour une présentation devant le jury en fonction de la qualité des dossiers de candidature.

Les candidats recevront leur convocation par mail. Ce jury aura la charge de désigner les gagnants du concours pour chaque catégorie.

Les auditions se dérouleront entre le 15 septembre et le 31 octobre 2016.

ARTICLE 5. JURY

Le jury est présidé par Elisabeth Bonjean, Présidente de PULSEO.

Les membres du Jury sont :

Henri Carrere (Adour Business Angels) ; Olivier Guérineau (Aerospace Valley) ; Béryl Saget (BPI France) ; Thierry Roubex (Captronic) ; Yann Tanguy (CEA Tech Aquitaine) ; Valérie Cardonne (Exco) ; Cathy Delmon et Stéphane Mauclair (Grand Dax) ; Philippe Gaborieau (Happy Capital) ; Bernard Panefieu (Helileo) ; Béatrice Gréno (Incubateur Régional d'Aquitaine) ; Jean-Bernard Gilles (Sud-Ouest) ; Guillaume Subiron (Sysnove) ; Yannick Brudieux (Tamaplace).

Le jury est souverain dans son choix.

ARTICLE 6. RÉSULTATS ET PRIX

Le concours aura 3 lauréats qui seront choisis à l'issue d'un passage devant le jury.

► Résultats

Les résultats des auditions seront communiqués au mois de novembre. La remise des prix, hors dotations complémentaires, aura lieu à l'occasion d'une cérémonie organisée à Dax en fin d'année 2016. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

► Prix

- « Imagine » : La dotation décernée au lauréat est fixée à 1.000 euros. Sous condition d'intégration des projets dans l'incubateur de pulseo, des dotations supplémentaires d'une valeur plafonnée à 10.000 euros seront attribuées aux 3 candidats sous forme de prestations : dotation de 5.000 euros pour le lauréat et dotations de 2.500 euros pour les 2 autres candidats.
Les candidats seront souverains dans le choix des prestations parmi une dizaine de propositions. La description de chacune de ces prestations est disponible en téléchargement sur le site de pulseo.
- « Pulseo Angels » : la dotation est fixée à 5.000 euros. Des dotations supplémentaires d'une valeur plafonnée à 10.000 euros seront attribuées aux 3 candidats sous forme de prestations : dotation de 5.000 euros pour le lauréat et dotations de 2.500 euros pour les 2 autres candidats. Les candidats seront souverains dans le choix des prestations parmi une douzaine de propositions. La description de chacune de ces prestations est disponible en téléchargement sur le site de pulseo.
- « You're welcome » : La dotation est fixée à 5.000 euros. Des dotations supplémentaires d'une valeur plafonnée à 20.000 euros seront attribuées aux 3 candidats sous forme de prestations : dotation de 10.000 euros pour le lauréat et dotations de 5.000 euros pour les 2 autres candidats. Les candidats seront souverains dans le choix des prestations parmi une vingtaine de propositions. La description de chacune de ces prestations est disponible en téléchargement sur le site de pulseo. Dans le cadre de l'obtention du prix et des dotations de cette catégorie, les bénéficiaires **s'engagent expressément à domicilier la société française porteuse du projet, ou à ouvrir un établissement secondaire, sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Dax** et ceci pour une durée minimum de cinq ans. En cas de non respect de domiciliation ou de départ anticipé de la société, le porteur de projet serait dans l'obligation de reverser la totalité des prix et dotations perçues.

► Contreparties

Aucune contrepartie financière d'une prestation en nature ne sera accordée aux lauréats qui ne souhaiteraient pas bénéficier de leur dotation.

ARTICLE 7. COMMUNICATION

► **Utilisation du descriptif non confidentiel**

Les organisateurs du concours se réservent le droit de communiquer le nom et prénom des candidats de chaque catégorie, ainsi que le nom de leur projet sur tout support jugé utile (papier, site internet, réseaux sociaux ...).

Par ailleurs, un descriptif non confidentiel de ce projet devra être joint au dossier de candidature (voir article 3 de ce règlement de concours). Les organisateurs du concours se réservent le droit d'utiliser ce descriptif lors de communication sur le concours « PULS'INNOV ».

► **Engagement des lauréats**

Les lauréats s'engagent à mentionner dans toute communication ou déclaration qu'ils sont lauréats du concours Puls'Innov 2016 et qu'à ce titre ils bénéficient d'un soutien financier et d'un accompagnement de PULSEO

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

Les organisateurs du concours se réservent le droit exclusif et unilatéral de modifier, si nécessaire, les dates annoncées. Ils ne pourront être tenus responsables d'une éventuelle interruption momentanée ou définitive de l'opération, pour quelque cause que ce soit.

Toutes les informations transmises par les candidats au jury seront traitées de manière strictement confidentielle. Tous les membres du jury sont tenus au respect de cette clause de par la signature d'un engagement de confidentialité.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données nominatives les concernant, collectées dans le cadre du concours.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours vaut l'acceptation sans réserve du présent règlement, qui est déposé auprès de la SCP GETTE-PENE-ANDRAL, huissiers de justice associés (Route de Junca - 40400 TARTAS).